



## Liquidation judiciaire

-----  
Par malou1302

Bonjour,

Je suis infirmière libérale, divorcée depuis 10 ans, 4 enfants; et actuellement en baisse importante de chiffre d'affaire. De ce fait mes arriérés se sont dangereusement accumulés. Il est clair à mes yeux que je ne parviendrai pas à tout rembourser étant donné la situation actuelle de la profession dans ma région ( sur dotation concernant cette profession ; nouvelles lois tarifaires pour les soins : en baisse; etc)

Puis-je moi-même demander une liquidation judiciaire? Dans tous les cas devrai-je quand même rembourser mes arriérés carpmko et urssaf si je deviens salariée? ( 20 ans de profession libérale et franchement je souhaite quitter cette forme d'exercice). Mes biens (1 villa) sont-ils en danger?

Cordialement